

Objet	Domaine d'application
-------	-----------------------

Cette procédure vise à décrire les différentes étapes concernant la réalisation des prélèvements biologiques y compris les règles d'identification du patient et des échantillons. L'objectif étant de réaliser un prélèvement de qualité dans des conditions d'hygiène et de sécurité pour le patient et le personnel.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des prélèvements biologiques des patients hospitalisés ou non, réalisés par le personnel du laboratoire (biologistes, techniciens, IDE), par le personnel des services de soins (médecins, infirmières, sages-femmes) ou par les patients eux-mêmes.

Services de soins concernés : ceux du centre hospitalier de Saint-Nazaire et des parties intéressées du laboratoire de biologie médicale.

### Référence(s)

Normes NF EN ISO 15189 et NF EN ISO 22870  
SH REF 02 du COFRAC  
Manuel HAS de certification des établissements de santé  
Ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale  
Loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale  
Article R 4311.7 décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique et modifiant certaines parties de ce code  
Arrêté du 6 avril 2012 relatif aux conditions de réalisation des prélèvements sanguins effectués par les techniciens de laboratoire médical  
Arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisés à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases

### Définition(s)

CeGIDD = centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic  
DAOM : déchet assimilé aux ordures ménagères  
DASRI : déchet d'activité de soin à risque infectieux  
ECBU : examen cyto bactériologique des urines  
SIL : système informatique du laboratoire  
UCAA : unité de chirurgie et anesthésie ambulatoires

### Document(s) associé(s)

Manuel de prélèvement (disponible sur intranet et sur le site internet du CHSN)  
Procédure de transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001)  
ECBU et chimie urinaire : les bonnes pratiques de prélèvement (LAB-MO-005)  
Sang veineux et hémocultures : les bonnes pratiques de prélèvement (LAB-MO-006)  
Sang artériel : les bonnes pratiques de prélèvement (LAB-MO-007)  
Examens microbiologiques (autres que ECBU et hémoculture) : les bonnes pratiques (LAB-MO-008)  
Sang capillaire : les bonnes pratiques de prélèvement (LAB-MO-016)  
Bons de demande d'examen et ordonnances

## Processus

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux (Art. L.6211-7 et 6211-15 de l'ordonnance n° 2010-49).

Le prélèvement est réalisé en fonction des examens prescrits et selon les modes opératoires correspondants par du personnel qualifié et autorisé. Cf. manuel de prélèvement.

### 1. Personnes autorisées à réaliser des prélèvements

- Infirmières diplômées d'état et étudiants en soins infirmiers
- Techniciens de laboratoire ayant le certificat de capacité de prélèvement (pour les prélèvements sanguins)
- Sages-femmes
- Médecins
- Biologistes médicaux
- Internes
- Le patient (pour les prélèvements de sperme, d'urines, ...), après explication des conditions particulières du geste.

### 2. Prélèvement réalisé dans les salles de prélèvement du laboratoire

Les horaires d'ouverture du laboratoire au public sont consultables soit sur le manuel de prélèvement, soit sur le site internet du CHSN.

Le laboratoire est équipé de trois salles de prélèvement.

Chaque salle est adaptée au bon respect des règles de confidentialité, d'hygiène et de sécurité. Deux des salles sont utilisées couramment par les préleveurs pour les prélèvements sanguins réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux. La troisième salle est plutôt utilisée par les biologistes médicaux pour les prélèvements particuliers (prélèvements microbiologiques...).

Avant la réalisation du prélèvement, le préleveur vérifie la concordance entre la prescription médicale et la feuille de prélèvement (examens saisis par la secrétaire), il installe confortablement le patient et, éventuellement, lui explique brièvement le déroulement de l'acte.

Après la réalisation du prélèvement, l'étiquette d'identification patient est collée sur le prélèvement dans la salle de prélèvement, les tubes sont insérés dans le sachet de transport. Le préleveur mentionne son nom et l'heure de prélèvement sur la feuille de prélèvement éditée par les secrétaires.

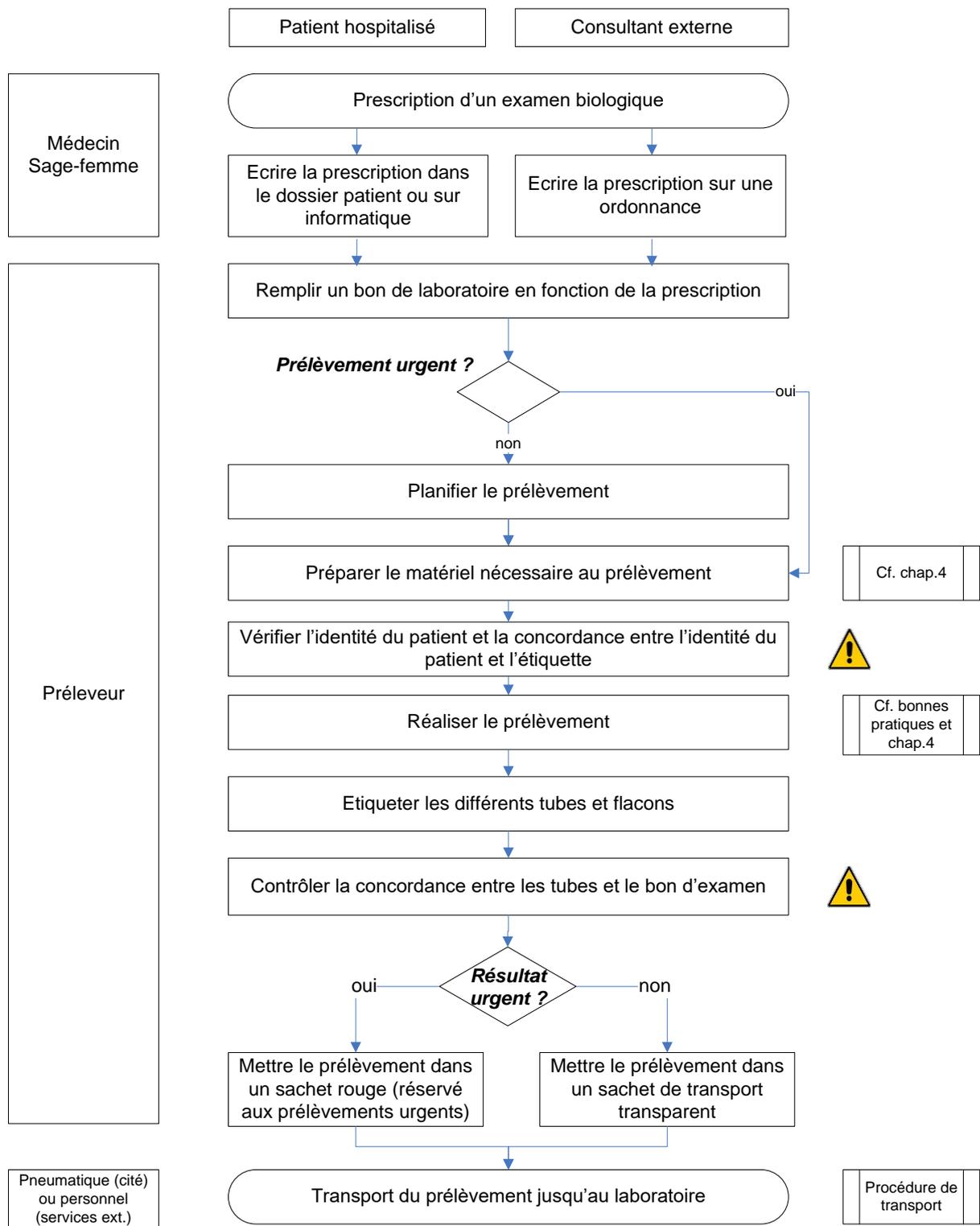
Le préleveur apporte le sachet vers la réception du laboratoire où un contrôle sera réalisé avant d'y apposer l'étiquette code-barres éditée par le SIL.

### 3. Prélèvement de sperme

Pour les prélèvements de sperme, le patient est accueilli dans une salle d'attente **au sein du centre d'AMP situé au 1<sup>er</sup> étage du centre hospitalier**. Il réalise son recueil dans l'une des 3 salles réservées à cette activité.

### 4. Prélèvement réalisé dans les services de soins et aux consultations externes

Cf. logigramme page suivante



Lieux où peut être réalisé le prélèvement pour les consultants externes : CeGIDD, dialyse, hôpitaux de jour, UCAA, les services où ont lieu des consultations externes (y compris la maternité et la pédiatrie).

### 5. Cas particulier des prélèvements des personnels soignants

Il est possible, pour le personnel des services de soins, de se faire prélever dans le service et d'envoyer le bilan au Laboratoire, **hors dimanche, jour férié et période de permanence des soins (garde)**.

Pour cela, il est **indispensable** de transmettre avec les prélèvements, les **documents et renseignements suivants** :

- La **prescription médicale**
- Les **prélèvements adéquats identifiés**
- La **date et l'heure du prélèvement**
- Le **Nom du préleveur**
- Les **renseignements thérapeutiques** (ou absence de traitement) en fonction des examens prescrits
- La copie de la **carte de sécurité sociale** de l'agent
- La copie de la **carte de mutuelle** de l'agent
- Les **coordonnées de l'agent** : le **service de soins** où il exerce ou bien son **numéro de téléphone** personnel, pour pouvoir le joindre en cas de besoin de complément d'information.

**NB** : Il est toujours possible de venir au Laboratoire pour faire son dossier administratif et se faire prélever par le personnel du LBM.

## 6. Consignes générales pour tous types de prélèvements

<b>Indications</b>	
- Prescription médicale	
<b>Préalables</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier la prescription médicale,</li> <li>- Informer le patient du soin,</li> <li>- S'informer des dispositions particulières relatives aux examens à effectuer (voir le catalogue des examens du CH de Saint-Nazaire disponible dans le manuel de prélèvement sur intranet ou internet),</li> <li>- Choisir le matériel adapté au type de prélèvement (tubes, aiguilles, dispositifs de prélèvement) et au patient,</li> <li>- Vérifier la <b>date de péremption</b> du matériel,</li> <li>- Préparer le matériel nécessaire au soin.</li> </ul>	
<b>Matériel</b>	
<b>Matériel de transport</b>	- Chariot ou guéridon de soins
<b>Matériel de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants non stériles</li> <li>- Masque si besoin</li> </ul>
<b>Matériel d'hygiène et d'asepsie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit hydro-alcoolique</li> <li>- Savon doux</li> <li>- Savon antiseptique si nécessaire</li> <li>- Antiseptique de la même gamme que le savon si nécessaire</li> <li>- Compresses stériles ou non stériles</li> <li>- Casaque, gants et champ stériles si besoin</li> </ul>
<b>Matériel spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tubes ou flacons ou récipients spécifiques</li> <li>- Dispositifs de prélèvement</li> </ul>
<b>Matériel d'élimination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poubelles DAOM et DASRI</li> <li>- Collecteur à aiguilles</li> </ul>
<b>Déroulement de l'acte</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une désinfection des mains par friction avec un produit hydro-alcoolique</li> <li>- Demander au patient de décliner son identité (nom, prénom, nom de naissance, sexe, date de naissance),</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer la personne confortablement,</li> <li>- Enfiler des gants,</li> <li>- Réaliser l'antisepsie en respectant le temps de contact,</li> <li>- Réaliser le prélèvement,</li> <li>- Eliminer l'ensemble du matériel de prélèvement dans les collecteurs adaptés au plus près du geste,</li> <li>- <b>Réaliser l'étiquetage au chevet du patient et vérifier la concordance entre l'identité et ce qui est écrit sur l'étiquette (nom, prénom, nom de naissance, date de naissance, sexe).</b></li> <li>- Oter les gants et les jeter,</li> <li>- Réaliser un lavage simple des mains ou une désinfection par friction avec un produit hydro alcoolique.</li> </ul>
<b>Echantillon</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si prélèvement bactériologique, mentionner la nature de l'échantillon (liquide céphalo-rachidien, pus...) sur le flacon.</li> <li>- En cas de prélèvements réalisés à des temps différents, ne pas oublier de préciser le temps sur l'échantillon.</li> <li>- <i>Cas du LCR : en cas de plusieurs échantillons, numéroter les flacons par ordre de prélèvement.</i></li> </ul>
<b>Feuille de demande d'examen</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coller les étiquettes mentionnant l'identité du patient, l'identification de l'unité de soins et le numéro de téléphone,</li> <li>- Mentionner l'identité du prescripteur,</li> <li>- Mentionner l'identité du préleveur, date et heure du prélèvement, la localisation du prélèvement si besoin,</li> <li>- Renseigner la nature des examens prescrits et vérifier si les renseignements cliniques et thérapeutiques sont précisés (par ex. prise de médicaments),</li> <li>- <b>Préciser si la demande est urgente.</b></li> </ul>
<b>Conditions d'acheminement depuis les services de soins</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier la bonne étanchéité du récipient,</li> <li>- Mettre les échantillons dans les sachets plastiques à double poche transparents (sachet rouge uniquement en cas de prélèvement urgent) et y joindre la feuille de demande adéquate <u> dans la pochette kangourou,</u></li> <li>- Acheminer le prélèvement dans les conditions requises (cf. manuel de prélèvement : catalogue des examens),</li> <li>- Ranger le matériel et désinfecter le plan de travail et le matériel réutilisable,</li> <li>- Réaliser la traçabilité de l'acte dans le dossier de soins.</li> </ul>
<b>Remarques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser la date et l'heure sur l'échantillon dans les cas suivants : hémocultures, dosages de médicaments, tests d'explorations dynamiques.</li> <li>- Appliquer la procédure en cas d'accidents par exposition au sang et aux liquides biologiques (Conduite à tenir en cas d'AES voir kit AES)</li> </ul>

	Nom - Fonction	Date	Visa
<b>Rédacteur</b>	I. JEUDY – RAQ laboratoire	02/03/23	<i>Signé</i>
<b>Vérificateur</b>	B. LIBEAU – Président du CLIN	10/03/23	<i>Signé</i>
<b>Approbateurs</b>	C. GUILLAUD – Coordinatrice générale des soins	10/03/23	<i>Signé</i>
	S. SACHOT-OLLIVIER – Biologiste responsable LBM	10/03/23	<i>Signé</i>
<b>Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le</b>			25/03/23